



TOUCHE PAS À MON DROIT

LA MADDO SUD



La Maison des Adolescents est un service du CPAS de Saint-Gilles, agréé par l'Aide à la jeunesse et subsidié par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Elle s'adresse aux jeunes de 11 à 22 ans, et jusqu'à 25 ans sur ce projet spécifique.

Sa zone d'action couvre toutes les communes du Sud de Bruxelles.

LE PROJET

Mise en place

D'abord :

Engagement d'une juriste à la MADDO Sud pour ouvrir un guichet juridique dans les 3 CPAS concernés par le projet : Saint-Gilles, Watermael-Boitsfort et Forest.

Objectif :

Faciliter l'accès aux droits des jeunes, grâce à une permanence juridique gratuite et sans rendez-vous.

Comment :

L'information est donnée directement aux jeunes lors de la permanence

Ou

Cela nécessite d'aller plus en profondeur et la juriste se rend disponible pour accompagner physiquement les jeunes dans leurs démarches.



LE PROJET

Ensuite :

Se rendre directement sur les lieux de vie et de socialisation des jeunes (outreaching).

Objectif :

Travailler à la création de liens. Se rendre disponible dans les lieux déjà fréquentés par les jeunes et ainsi ne pas leur imposer une démarche en plus dans leur parcours vers le recours aux droits.

Comment :

Ouverture de guichets juridiques dans les Maisons de jeunes de Forest et Watermael-Boitsfort.

Le public cible

Les jeunes de 18 à 25 ans



TEMPORALITÉ

2022 : Rédaction de l'appel a projet.

Janvier 2023 : Engagement de la juriste à la MADDO Sud.

15 mars 2023 : Lancement des permanences après des formations, des rencontres et des mises en lien avec les CPAS partenaires.



CONSTAT

- Constat du CPAS de Saint-Gilles de difficultés liées au non-recours aux droits.
- Précarisation des jeunes accentuée par la crise sanitaire
- Fracture numérique plongeant les jeunes dans l'isolement face au recours à leurs droits.
- Constat fréquent de jeunes ne parvenant pas à se faire respecter dans l'accès au travail, au logement, à l'aide sociale.

OBJECTIFS

Permettre aux jeunes d'être informé·e·s sur les droits dont il·elle·s disposent.

Les accompagner dans l'exercice de leurs droits.

Donner les moyens aux jeunes de se faire entendre et par conséquent, faire respecter leurs droits.

Donner les moyens aux jeunes d'améliorer la situation de précarité dans laquelle il·elle·s se trouvent et leur permettre de disposer davantage d'outils pour se lancer dans la vie active.



PARTIES PRENANTES

3 CPAS : Saint-Gilles - Forest - Watermael-Boistfort

Puis 2 Maisons de jeunes : Forest - Watermael-Boistfort



COÛTS ENGENDRÉS

Le projet n'a engendré aucun coût pour les parties partenaires.

Seul le CPAS de Saint-Gilles a pris en charge, grâce à l'appel à projet, le salaire de la juriste et les frais de personnel y étant liés.

FACILITATEURS ET FREINS

Difficulté pour les jeunes de se présenter aux portes du CPAS et de les franchir afin de demander de l'aide (connotation négative).

--> Difficulté palliée par la présence en Maison de Jeunes, qui correspondait davantage aux besoins et réalités des jeunes.

Orientation des demandes par les gestionnaires de dossiers vers la permanence non systématique, voire même inexistante.

--> Nous avons tenté de réagir en convoquant une nouvelle réunion avec les responsables des services sociaux des trois CPAS.

La principale force du projet fut de pouvoir mobiliser et compter sur le réseau et le mobiliser.

t O G E t h E R

TRANSPOSABILITÉ

Possibilité de transposer le projet dans les autres CPAS, s'ils sont en mesure de prévoir l'engagement d'un.e juriste avec la fibre sociale, dont le travail est axé sur la thématique du non-recours aux droits (et pas un.e juriste lié.e aux thématiques habituelles telles que les compétences,...).

Le.a juriste doit être en mesure de prendre le temps, de créer du lien et d'accompagner les jeunes dans les démarches.

Si l'objectif premier du CPAS est de permettre à chacun.e de mener une vie digne, l'accès aux droits des jeunes fait sans nul doute partie de son travail.

Dans un état de droit, l'accès à l'information doit primer sur tout le reste ✨



MONITORING

Les chiffres :

54 demandes.

32 ont fait l'objet d'un accompagnement impliquant plusieurs entretiens et des démarches diverses.

22 demandes concernant davantage des demandes d'informations précises entraînant une réponse directe sans ouverture de dossier.

Le public touché :

Majorité des jeunes touché·es ont autour de 21 ans = fin des études - entrée dans la vie active.

La gestion des partenariats :

Décision d'ouvrir à de nouveaux partenaires en cours de projet car trop peu d'impact au niveau de la présence en CPAS.

Les matières traitées :

La grande majorité des jeunes s'adressent à nous pour des soucis rencontrés autour de leur demande d'aide sociale au CPAS. Les demandes concernant des dossiers en justice sont également nombreuses, et les jeunes sont souvent sans ressources à ce propos.

